



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

énergies marines renouvelables

Question au Gouvernement n° 437

Texte de la question

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

M. le président. La parole est à M. Didier Le Gac, pour le groupe La République en marche.

M. Didier Le Gac. Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, je souhaiterais aujourd'hui vous interroger sur l'avenir des énergies marines renouvelables dans notre pays. Mais auparavant, comme nous allons parler de la mer, permettez-moi, en tant qu'élu de Brest, de saluer ici, devant la représentation nationale, le formidable exploit du marin François Gabart, qui vient d'accomplir le tour du monde en solitaire, sans escale, en quarante-deux jours, seize heures et quarante minutes. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Cette victoire, qui est celle d'un homme, mais aussi d'une technologie d'exception, remplit aujourd'hui la France de fierté.

M. Régis Juanico. N'oubliez pas les handballeuses !

M. Didier Le Gac. J'en viens à ma question. Monsieur le ministre d'État, le Gouvernement a montré, à plusieurs reprises déjà et de manière manifeste, son attachement à la mer et aux questions maritimes. Il l'a fait récemment, lors du comité interministériel de la mer – CIMER – de Brest, et au Havre, lors des assises de la Mer. À cette occasion, le Premier ministre nous a d'ailleurs confié que le retard de la France dans le domaine de l'exploitation de l'énergie marine faisait « un peu désordre ». Vous-même, lors de ces assises, avez annoncé la simplification des procédures en matière d'instruction des dossiers pour les sites de production d'énergies marines renouvelables. Sur le retard de la France dans le développement de l'éolien offshore, vous avez même indiqué : « Je ne vois pas comment tenir mon objectif si, entre le moment où l'on fait un appel d'offres et la pose du premier mât, il se passe dix à quinze ans ».

Monsieur le ministre, au moment où je vous parle, des filiales de Naval Group dans le secteur des énergies marines renouvelables – Naval Energies et OpenHydro, que vous connaissez bien – ont décidé la suppression de 100 postes sur 260. L'entreprise a justifié cette décision par le trop lent développement du marché des énergies marines renouvelables, notamment dans l'hydrolien. Bref, le savoir-faire est là ; plusieurs entreprises publiques et privées sont prêtes, en Bretagne notamment, mais les délais de mise en œuvre sont trop longs.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaiterais savoir aujourd'hui ce que le Gouvernement compte faire pour accélérer le développement des énergies marines renouvelables. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.)*

M. Guillaume Larrivé. Rien, comme d'habitude !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Fabien Di Filippo. Concessionnaire automobile !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le député, vous avez eu raison d'évoquer l'exploit de notre camarade, car faire le tour du monde à près de 50 kilomètres à l'heure de moyenne, avec la plus belle des énergies renouvelables, le vent, cela nous donne de l'espoir pour l'avenir ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.)*

La programmation pluriannuelle de l'énergie est effectivement une exigence inconditionnelle si l'on veut réussir notre stratégie énergétique pour l'éolien en mer, qui en est l'un des piliers indispensables. Notre objectif est de 3 000 mégawatts d'éolien posés en mer en fonctionnement en 2023, et jusqu'à 6 000 mégawatts attribués au même horizon. Mais nous sommes en train de prendre du retard, ce qui rend difficile la transition énergétique, et nous prenons le risque de déstabiliser une filière naissante, mais qui est très prometteuse en termes d'emplois et de compétences.

On a décidé un plan d'action constitué de trois piliers. D'abord, vous l'avez évoqué, nous prévoyons une simplification administrative et avons défini le principe de l'organisation du débat public en amont de l'appel d'offres, pour accélérer la concrétisation des projets sélectionnés. Ensuite, nous allons développer ce que nous appelons des « permis-enveloppe » pour adapter plus facilement les projets, par exemple à l'évolution des technologies, et ainsi installer les modèles les plus performants, ce qui devrait faire gagner du temps et de l'argent. Enfin, le processus de raccordement sera aussi mieux planifié et optimisé. Le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance devrait permettre de défendre ces évolutions.

Ma priorité est que les premiers parcs attribués voient le jour rapidement. On a besoin d'une réalisation concrète pour montrer l'intérêt de cette énergie et, surtout, comme vous l'avez dit, pour conforter les filières. D'autres appels d'offres, à Dunkerque et Oléron, sont en cours ou arriveront prochainement. Et je n'oublie pas, dans la même veine, ce qui arrivera juste derrière, et qui est aussi très prometteur, et peut-être plus acceptable : les éoliennes flottantes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 437

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 décembre 2017](#)